

## Mission de Service Civique

# PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Réf. : CY/19/09/MISCIVDJBIIJ/IL

Ville de 64 000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est situé à une trentaine de kilomètre de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

**La Ville dispose d'un Bureau Information Jeunesse, outil d'information généraliste pour tous les sujets qui intéressent les jeunes de 16 à 30 ans. Ses missions sont multiples et touchent tout à la fois à l'emploi, la formation, l'orientation, la santé, la culture ou la santé.**

**Le BIJ s'adresse à tous, respecte l'anonymat et la confidentialité des échanges.**

**Il apporte un soutien individuel ou collectif à partir des besoins et attentes repérées, en traitant directement les demandes ou en orientant les jeunes grâce à l'appui sur un réseau de partenaires.**

## CONTENU DE LA MISSION

- Participer, avec les informatrices jeunesse, au développement des actions du BIJ, notamment hors les murs, en concevant avec le soutien des informatrices jeunesse, les thèmes et les modalités d'intervention, pour une plus grande visibilité,
- Participer à la veille internet sur les dispositifs jeunesse existants (institutionnels, fondations, appels à projets...) et à l'actualisation du fond documentaire disponible au public,
- Accompagner, avec les informatrices jeunesse, le développement d'actions favorisant l'accès à la culture pour les jeunes,
- Participer à une meilleure connaissance du BIJ auprès des entreprises afin de développer le réseau d'entreprises pour l'accueil de jeunes en recherche de stages,
- Promouvoir les actions du BIJ sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook de la ville).

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Durée de l'engagement volontaire : **6 à 10 mois** – 35h hebdomadaires.

Une indemnité de 473,04 euros nets par mois est directement versée au volontaire par l'État.

La Ville de Cergy verse en complément une prestation d'un montant de 107,58 euros.

Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

## LES CONDITIONS POUR S'ENGAGER AU SEIN DE LA VILLE

**Avoir entre 18 et 25 ans.**

Posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Pour toute question sur les conditions d'accès au Service Civique, vous pouvez vous rapprocher des Points d'Information Jeunesse ou de la Mission Locale.

***Date limite de dépôt des candidatures : dès que possible.***

***Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.***

**Adressez votre lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de M. le Maire en indiquant la référence CY/19/09/MISCIVDJBIIJ/IL:**

> soit par l'intermédiaire du site : <http://www.service-civique.gouv.fr>

> soit par mail sur l'adresse : [emploi.recrutement@cergy.fr](mailto:emploi.recrutement@cergy.fr)

> soit par courrier : Hôtel de Ville de Cergy - Direction des Ressources Humaines - 3 place Olympe de Gouges  
BP48000 Cergy - 95801 Cergy-Pontoise cedex